



Requalification d'un hangar en zone d'habitation

Par **Marie**, le **29/03/2010** à **16:22**

Bonjour,

je souhaite acheter un terrain qui se trouve en zone non constructible, vraisemblablement zone inondable. Il y a un hangar dessus, répertorié au cadastre.

Est-ce que cette partie peut-être aménagée et bénéficier d'une requalification zone d'habitation auprès de la préfecture ?

merci

Marie

Par **elydaric**, le **29/03/2010** à **19:18**

Bonjour,

Seul la commune est habilitée à pouvoir changer le zonage d'un terrain. Ces changements s'effectuent lors d'une modification ou d'une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vous pouvez demander à ce que votre terrain soit classé en zone constructible lors d'une prochaine modification du PLU. Sachez toutefois que votre demande n'aboutira pas forcément (d'autant plus si le terrain est classé en zone inondable).